



NUMÉRIQUE RESPONSABLE

MODULE 1 : LE DROIT D'AUTEUR EN MILIEU SCOLAIRE

Comment les enseignants peuvent-ils utiliser éthiquement des contenus tiers?

ANNEXE 0 : TABLEAU DE SYNTHÈSE		Droit de représentation	Droit de reproduction	
Les modalités de représentation ou reproduction d'œuvres et extraits d'œuvre		Exploitation en classe (présentiel ou classe inversée)	Mise en ligne sur un intranet ou un ENT, envoi par messagerie, enregistrement sur clé USB ou ordinateur)	
Œuvres couvertes par l'exception pédagogique	Le BOEN du 04/02/2010 définit les modalités d'usages des œuvres musicales et œuvres audiovisuelles/cinématographiques * « acquise de manière régulière » signifie que les œuvres sont regardées ou enregistrées depuis une chaîne gratuite de la TNT ou qu'elles ont été achetées avec les droits de consultation/diffusion	Musique enregistrée	Intégralité si l'œuvre est acquise de manière régulière auprès de centrales d'achat.	
		Œuvres audiovisuelles/cinématographiques	Si l'œuvre est acquise via un CD ou DVD acheté dans le commerce: extrait de 6 minutes ou 10% de la durée totale de l'œuvre (si plusieurs extraits : 15% de la durée totale de l'œuvre)	
	Le BOEN du 29/09/2016 définit les modalités d'autorisation d'usages pour les livres, les périodiques, les œuvres des arts visuels	Livres	Intégralité	4 pages consécutives, dans la limite de 10 % de la pagination de l'ouvrage. <i>(la photocopie intégrale d'un livre n'est pas autorisée sauf si le livre est épuisé)</i>
		Périodiques imprimés (journaux, magazines)	Intégralité d'un article, dans la limite de 2 articles de la même parution dans la limite de 30 % de la pagination	
		Images et œuvres des arts visuels	Intégralité, dans la limite de 20 images maximum par travail pédagogique et avec définition max de 400 x 400 pixels + une résolution de 72 dpi)	
	Œuvres musicales éditées	3 pages consécutives ou 10% maximum	3 pages consécutives ou 10% maximum	
Œuvres exclues de l'exception	Manuels scolaires	4 pages consécutives ou 10% maximum		
	Partitions et paroles de musique	3 pages consécutives ou 10% maximum	3 pages consécutives ou 10% maximum	